

## DA-510 Code vestimentaire

En vigueur le : 16 novembre 2019

Révisée le :

Date prévue de l'examen :

### 1. Mise en oeuvre dans les écoles

Le CSF et ses écoles sont déterminés à prendre des mesures qui :

- veilleront à ce que chacun soit traité avec respect et équité;
- permettront aux élèves et au personnel de participer à l'élaboration du code vestimentaire de leur école;
- appliqueront les règlements du code vestimentaire de façon universelle;
- mettront en place des programmes éducatifs de sensibilisation et de prévention à la discrimination pour tous les membres de la communauté. Ces programmes de sensibilisation auront, entre autres, pour objectif d'informer les membres de la communauté sur la logique rationnelle sur laquelle se basent les diverses options possibles d'habillement pour ainsi permettre aux membres de faire des choix réfléchis concernant leur tenue vestimentaire;

Les élèves ne seront pas interrompus dans leur apprentissage en raison de leur habillement dans la mesure du possible.